

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le lundi 13 août 2012 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Convention avec ERDF pour l'établissement d'une canalisation souterraine sur les parcelles communales B 1152 et B 1167
- Prorogation du SIVOM Val Clarée Sports Nature
- Convention avec la DDTER/SNCF et 05Voyageurs pour les tarifs des audio-guides
- Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement du Conseil Général
- Autorisation à défendre auprès de la Cour d'Appel de Grenoble dans l'affaire qui oppose la Commune à M. Claude CAUBRIERE
- Contrat d'ouverture de crédit de trésorerie
- Adhésion au réseau SITRA pour le service Tourisme
- Location de terrains

Val-des-Prés, le 8 Août 2012
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AOUT 2012

L'an deux mil douze et le treize août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

Convention avec ERDF pour l'établissement d'une canalisation souterraine sur les parcelles communales B 1152 et B 1167

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec ERDF pour l'établissement d'une canalisation souterraine sur les parcelles communales B 1152 et B 1167, chemin des Noisettes à La Vachette, permettant le raccordement à l'électricité de la parcelle B 1166.

Prorogation du SIVOM Val Clarée Sports Nature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la prorogation du SIVOM Val Clarée Sports Nature pour une durée de 3 ans à compter du 6 novembre 2012.

Convention avec la DDTER/SNCF et 05Voyageurs pour les tarifs des audio-guides

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer une convention avec la DDTER/SNCF et 05Voyageurs pour louer des audioguides à tarif réduit sur présentation d'un ticket SNCF ou 05Voyageurs.
- précise que le tarif est de 3 €

Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement du Conseil Général

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler pour 2012 sa contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées, à hauteur de 35 centimes d'euros par habitant, soit 190,05 €
- autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général 05 pour 2012.

Autorisation à défendre auprès de la Cour d'Appel de Grenoble dans l'affaire qui oppose la Commune à M. Claude CAUBRIERE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- mandate Maître TERTIAN pour représenter la commune devant la Cour d'Appel de Grenoble, dans l'affaire qui l'oppose à M. Claude CAUBRIERE pour une construction non autorisée,
- sollicite l'assistance juridique des assurances GROUPAMA.

Contrat d'ouverture de crédit de trésorerie

Reporté

Adhésion au réseau SITRA pour le service Tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au réseau SITRA pour le service Tourisme, pour une durée d'un an au prix de 365 €, renouvelable par reconduction expresse,
- autorise le Maire à signer une convention avec le Comité Régional du Tourisme Rhône-Alpes.

Location de terrains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres (Mme Inès GALLO et M. Emile ROMAN ne participent ni au débat ni au vote) :

- décide de louer à titre précaire et révocable pour l'année 2012, tout ou partie des parcelles communales non agricoles A 340, A 341, A 343, A 346, A 355, A 966, C 724, C 725, C 985, C 1307 et E 960, à l'effet d'y entreposer exclusivement du bois et des matériaux alluvionnaires,
- fixe le montant de la location à 0,38 € du m² pour l'année 2012,
- fixe le montant de la location annuelle à verser par la commune aux propriétaires des terrains privés situés dans le camping municipal à 209,69€ l'hectare correspondant à des terres de 1^{ère} qualité.
- autorise le Maire à signer les conventions d'occupation à titre précaire et révocable.

Val-des-Prés, le 20 Août 2012
Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 13 Août 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

8 Août 2012

Date d'affichage :

8 Août 2012

L'an deux mil douze et le treize août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec ERDF pour l'établissement d'une canalisation souterraine sur les parcelles communales B 1152 et B 1167

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de monsieur DUFOUR pour le raccordement de sa maison, située sur la parcelle B 1166, au réseau électrique. Il rappelle que la voirie du Chemin des Noisettes a été refaite au printemps et il propose d'autoriser le passage à ERDF sur les parcelles communales B 1152 et B 1167 voisines formant le bas-côté de la route.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec ERDF pour l'établissement d'une canalisation souterraine sur les parcelles communales B 1152 et B 1167 permettant le raccordement à l'électricité de la parcelle B 1166.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 13 Août 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

8 Août 2012

Date d'affichage :

8 Août 2012

L'an deux mil douze et le treize août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Prorogation du SIVOM Val Clarée Sports Nature

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du SIVOM Val Clarée Sports Nature prévoient sa durée jusqu'au 6 novembre 2012. Il informe que les deux communes membres de Montgenèvre et Val-des-Prés sont sollicitées pour décider sa reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la prorogation du SIVOM Val Clarée Sports Nature pour une durée de 3 ans à compter du 6 novembre 2012.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 13 Août 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

8 Août 2012

Date d'affichage :

8 Août 2012

L'an deux mil douze et le treize août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec la DDTER/SNCF et 05Voyageurs pour les tarifs des audio-guides

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DDTER/SNCF et 05Voyageurs proposent un partenariat avec le Service Tourisme. Sur présentation d'un billet TER de la SNCF ou d'un billet de 05Voyageurs, les touristes bénéficient d'une réduction de tarif sur la location des audioguides. En contrepartie, la DDTER/SNCF assure la communication des prestations proposées via un catalogue et le site Internet www.05voyageurs.com.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer une convention avec la DDTER/SNCF et 05Voyageurs pour louer des audioguides à tarif réduit sur présentation d'un ticket SNCF ou 05Voyageurs
- précise que le tarif est de 3 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 13 Août 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

8 Août 2012

Date d'affichage :

8 Août 2012

L'an deux mil douze et le treize août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement du Conseil Général

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Val-des-Prés, comme 109 autres communes du département, a contribué en 2011 au Fonds de Solidarité pour le Logement, dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées. Il demande au Conseil Municipal de renouveler cette contribution pour 2012. Elle est fixée à 35 centimes d'euros par habitant, soit 190,05 € pour 543 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler pour 2012 sa contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées, à hauteur de 35 centimes d'euros par habitant, soit 190,05 €
- autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général des Hautes-Alpes pour 2012.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 13 Août 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

8 Août 2012

Date d'affichage :

8 Août 2012

L'an deux mil douze et le treize août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Autorisation à défendre auprès de la Cour d'Appel de Grenoble dans l'affaire qui oppose la Commune à M. Claude CAUBRIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'affaire opposant la commune à M. Claude CAUBRIERE pour une construction non autorisée est portée devant la Cour d'Appel de Grenoble. Il propose de solliciter les services de l'avocat de la commune pour la représenter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- mandate Maître TERTIAN pour représenter la commune devant la Cour d'Appel de Grenoble, dans l'affaire qui l'oppose à M. Claude CAUBRIERE pour une construction non autorisée,
- sollicite l'assistance juridique des assurances GROUPAMA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 13 Août 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

8 Août 2012

Date d'affichage :

8 Août 2012

L'an deux mil douze et le treize août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Adhésion au réseau SITRA pour le service Tourisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Départemental du Tourisme des Hautes-Alpes propose aux offices du tourisme et syndicats d'initiative d'adhérer au réseau SITRA. Ce réseau, proposé et exploité par le Comité régional du Tourisme Rhône-Alpes, a pour but de créer une base de données exploitable dans chaque structure mais aussi de la mettre en réseau avec tous les membres de SITRA. Le Maire explique que le Service Tourisme ne possède pas ce type d'outil qui simplifierait son fonctionnement et que le coût de l'adhésion est de 365 €/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au réseau SITRA pour le service Tourisme, pour une durée d'un an au prix de 365 €, renouvelable par reconduction expresse,
- autorise le Maire à signer une convention avec le Comité Régional du Tourisme Rhône-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 13 Août 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

8 Août 2012

Date d'affichage :

8 Août 2012

L'an deux mil douze et le treize août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Location de terrains

Mme Inès GALLO et M. Emile ROMAN, concernés, quittent la salle.

Le Maire expose qu'il y a lieu de fixer pour 2012 :

- les tarifs des locations de terrains communaux non agricoles consenties aux habitants pour entreposer du bois et des matériaux alluvionnaires,
- les tarifs des locations dues par la commune aux propriétaires de terrains privés situés dans l'enceinte du camping municipal.

Par ailleurs, l'entreprise GUERIN a demandé à prolonger son bail de location des parcelles C 724, C725 et C 985 pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres (Mme Inès GALLO et M. Emile ROMAN ne participent ni au débat ni au vote) :

- décide de louer à titre précaire et révocable pour l'année 2012, tout ou partie des parcelles communales non agricoles A 340, A 341, A 343, A 346, A 355, A 966, C 724, C 725, C 985, C 1307 et E 960, à l'effet d'y entreposer exclusivement du bois et des matériaux alluvionnaires,
- fixe le montant de la location à 0,38 € du m² pour l'année 2012,
- fixe le montant de la location annuelle à verser par la commune aux propriétaires des terrains privés situés dans le camping municipal à 209,69€ l'hectare correspondant à des terres de 1^{ère} qualité.
- autorise le Maire à signer les conventions d'occupation à titre précaire et révocable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK